

## SuisseEnergie

### Programme d'allégement budgétaire 2003

#### 1. Qu'est-ce que SuisseEnergie?

SuisseEnergie est un programme lancé par le Conseil fédéral le 17 janvier 2001. Il poursuit la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse et la mise en place d'un approvisionnement durable, grâce à des mesures visant à une utilisation rationnelle de l'énergie et à l'emploi des énergies renouvelables (article 89 de la Constitution fédérale). Conformément aux lois sur l'énergie et sur le CO<sub>2</sub>, SuisseEnergie privilégie les mesures librement consenties, sur la base de mandats de prestations et de conventions d'objectifs. Le programme se base sur les expériences acquises au cours d'Energie 2000 – le programme antérieur –, et sur la collaboration avec les partenaires, c'est-à-dire les cantons, les communes et l'économie.

Le budget ordinaire de SuisseEnergie était jusqu'en 2003 de **55 millions, réparti entre trois secteurs:**

• **20 millions de francs sont affectés aux mesures volontaires c'est-à-dire aux mandats de prestations et aux conventions d'objectifs avec des agences et des réseaux (conseils, formation, assurance-qualité, directives, audits, etc.).** SuisseEnergie soutient par exemple l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), qui élabore des conventions d'objectifs en 90 groupes totalisant plus de 1000 entreprises; l'Agence de l'énergie pour les appareils électriques (eae) et l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.), avec lesquelles une stratégie de stabilisation de la consommation d'électricité totale des appareils électriques a été élaborée; l'association MINERGIE, agence active dans le secteur du bâtiment, et l'association décernant le label Cité de l'énergie, qui vise avec plus de 100 Cités de l'énergie – totalisant 1,9 million d'habitants – à instaurer une politique communale durable. Les contributions et les prestations fournies par ces partenaires ou par des tiers pour la mise en oeuvre de ces tâches dépassent 20 millions de francs par an.

• **15 millions de francs sont affectés au soutien de la politique énergétique des cantons.** Les contributions globales versées par la Confédération aux cantons au titre de leurs programmes d'encouragement se sont élevées à 14 millions de francs en 2003 et ont été augmentées à 56 millions par les cantons. Sur ce montant, 29 millions de francs ont été destinés à l'utilisation rationnelle de l'énergie (en particulier MINERGIE), 24 millions aux énergies renouvelables et 3 millions à l'utilisation des rejets de chaleur.

• **15 millions de francs consistent ont été payés comme aides fédérales directes, destinées aux projets P+D (10 millions de francs) et aux projets d'importance nationale.** Ainsi, SuisseEnergie soutient la commercialisation de nouvelles technologies à bon rendement énergétique. Il renforce l'économie suisse en tant que plate-forme d'innovations et de technologie dans un domaine important pour l'avenir. Il optimise la recherche par un suivi sous forme de mesures et d'analyses. SuisseEnergie soutient par exemple les projets suivants: composants d'installations éoliennes adaptés à un environnement difficile (montagnes), production de courant et de gaz à partir de la biomasse, et éléments de façades optimisés du point de vue énergétique.

## **2. Ce que SuisseEnergie n'est pas**

**SuisseEnergie n'est pas un vaste programme de subventions à des énergies renouvelables non rentables.** La compétence de la Confédération à verser des aides directes se limite, selon la loi sur l'énergie (LEne), aux installations P+D et aux projets d'importance nationale, pour lesquels la contribution est limitée à une partie seulement des surcoûts par rapport à la technologie conventionnelle, et il faut mener un programme de mesures. Sur les quelque 10 millions de francs consacrés par SuisseEnergie en 2003 aux projets P+D, la moitié environ a été affectée à l'utilisation rationnelle de l'énergie (p. ex. piles à combustible, supercaps, réfrigérateurs et véhicules très efficaces en énergie), et l'autre moitié aux énergies renouvelables (pompes à chaleur, bois).

Les **programmes d'encouragement cantonaux** portent aussi bien sur le soutien de projets que sur des mesures indirectes. Selon la LEne, les contributions globales seront fixées, dès 2004, sur la base du budget et de l'efficacité des programmes des cantons. On observe déjà que les cantons encouragent davantage les technologies les plus rentables (mesures visant une efficacité énergétique accrue, p. ex. MINERGIE) aux dépens des autres (surtout dans le domaine des énergies renouvelables). Ainsi, ils ont diminué, en 2002, le soutien au photovoltaïque de près de 40 % par rapport à l'année précédente, et quasiment triplé les crédits alloués à MINERGIE.

**SuisseEnergie ne produit pas des brochures qui finissent dans un tiroir**, mais renforce en les améliorant des **produits et des réseaux** couronnés de succès et conçus pour la plupart dans les années 90, du temps du programme Energie 2000. On peut citer par exemple le modèle énergétique suisse, qui sert de base à l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) pour les conventions d'objectifs avec les gros consommateurs; la méthode Eco-Drive – soutenue entre autres par le TCS –, qui est utilisée au centre de formation dans la technique de conduire de Veltheim et par de gros consommateurs comme La Poste et qui fait désormais partie intégrante de l'examen de conduite; le label Cité de l'énergie, les bourses de courant vert et l'assurance-qualité des chauffages utilisant des énergies renouvelables (chaudières à bois, capteurs solaires, pompes à chaleur). Parmi les nouveaux produits rencontrant du succès, SuisseEnergie soutient par exemple un service de conseil par Internet dans le domaine du bâtiment (S.A.F.E.), le modèle de benchmarking pour les conventions d'ob-

jectifs avec les PME (AEnEC) et la norme MINERGIE dans le secteur du bâtiment (cantons). SuisseEnergie met en oeuvre une grande partie de la loi sur l'énergie avec l'aide de ses partenaires de l'économie (p. ex. l'étiquetteEnergie).

**Les objectifs de SuisseEnergie restent inchangés après la votation populaire du 18 mai 2003 sur les initiatives atomiques.** Les centrales nucléaires suisses continueront de pouvoir être exploitées tant que la sécurité le permet. Le Conseil fédéral a fixé les objectifs de SuisseEnergie pour 2010 sur la base de la loi sur le CO<sub>2</sub> et de la Convention internationale sur le climat. Des perspectives à long terme allant au-delà de 2010 sont élaborées. Le Conseil fédéral se réfère à la société à 2000 watts, comme vision à long terme d'un approvisionnement énergétique durable. Les principaux efforts de SuisseEnergie se concentrent sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, grâce à l'utilisation rationnelle de l'énergie et au recours aux énergies renouvelables. Il existe un large consensus politique dans ces domaines où il est nécessaire d'agir, non seulement pour des raisons liées à la politique climatique, mais aussi pour renforcer la sécurité d'approvisionnement, réduire la dépendance de l'étranger et accroître la compétitivité de l'économie suisse.

### **3. Effets déployés par SuisseEnergie**

**Le programme SuisseEnergie fait l'objet d'évaluations régulières.** Ses résultats sont calculés et publiés chaque année à partir d'une analyse des effets. Il convient de citer en premier lieu les travaux d'Infras, plausibilisés par l'analyse ex-post de Prognos.<sup>1)</sup> L'évaluation menée en parallèle en 2003 par l'EPF Zurich (CEPE)<sup>2)</sup> a montré que la méthode utilisée répond aux exigences scientifiques en vigueur sur le plan international, et que les estimations relatives à la consommation d'énergie fossile et aux émissions de CO<sub>2</sub> sont plausibles. Les estimations à moyen terme de l'impact du programme sont plutôt «conservatrices», parce qu'il n'est tenu compte ni de la compétitivité tirée des gains en efficacité ni de l'innovation (p. ex. entreprises "spin-off"), ni de la diminution des coûts externes (p. ex. dans le secteur de la santé, grâce à la diminution du smog estival, du bruit, des émissions de CO<sub>2</sub>). Il en va de même pour les effets secondaires positifs (p. ex. confort d'habitat accru grâce à la norme MINERGIE, sécurité accrue des transports due à une conduite économe).

En 2002, l'impact des mesures librement consenties et des mesures d'encouragement de SuisseEnergie a augmenté d'environ 30 % en comparaison de l'année précédente. Cela tient notamment à une meilleure utilisation des crédits destinés aux mesures axées sur l'efficacité énergétique et à l'impact accru de différents produits (Cités de l'énergie,

- 
- 1) - Analyse des effets de SuisseEnergie en 2002, Infras, juillet 2003  
- Entwicklung und Bestimmungsründe des Energieverbrauchs 2002 gegenüber 2001 und 1990, Prognos, 07.2003.
  - 2) Begleitende Evaluation der Wirkungsanalyse 2002 von EnergieSchweiz, rapport final d'août 2003 avec résumé en français, CEPE ETH-Zentrum, WEC

bois, modèle énergétique suisse, pompes à chaleur et MINERGIE). **Les mesures librement consenties, d'encouragement ou juridiques, adoptées en 2002** ont permis ensemble de réduire la consommation globale d'énergie de la Suisse de 0,5 %, et les émissions de CO<sub>2</sub> de 0,7 à 1 %, selon les hypothèses retenues sur la production de courant (suisse ou mix européen). Les mesures librement consenties et les mesures d'encouragement ont permis, à elles seules, des économies d'énergie de 0,4 % et des économies de CO<sub>2</sub> oscillant entre 0,6 % et 0,8 %.

Sans les **mesures adoptées dans le cadre d'Energie 2000 et de SuisseEnergie depuis 1991**, la consommation d'énergie en 2002 aurait été de 5,9 % plus élevée, et les émissions de CO<sub>2</sub> dépasseraient de 6 à 9 % les valeurs affichées dans les statistiques. Sur ces totaux, 3,3 respectivement 3,4 à 5,2 points de pourcentage sont attribuables aux mesures librement consenties et d'encouragement. Ainsi, les dépenses d'énergie ont pu être réduites au total de 1,4 milliard, et les coûts externes de 940 millions de francs.

Selon l'analyse des effets des mesures librement consenties et des mesures d'encouragement de SuisseEnergie, les **investissements** dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables se sont élevés à 660 millions de francs en 2002, et le **volume d'emploi** à 3900 personnes-années. S'y ajoutent, selon l'analyse ex post des mesures juridiques, des investissements de 260 millions de francs et la création de 2100 emplois.

SuisseEnergie remplace, pour l'essentiel, des combustibles importés (d'origine fossile) par des **investissements en général rentables dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**. D'où une augmentation de la création de valeur ajoutée dans le pays ainsi que de l'emploi, grâce notamment aux impulsions données en matière de technologie et d'innovation. Le programme accroît aussi les possibilités d'exporter les technologies helvétiques. Et les emplois créés débouchent sur des recettes supplémentaires pour les collectivités, en termes d'impôt sur le revenu et de TVA. Les montants correspondants ne compensent pas toutefois les dépenses de la Confédération et des cantons pour le programme. C'est vrai même en tenant compte de l'assurance-chômage, financée pour l'essentiel par les salariés et les employeurs. La baisse des cotisations à l'assurance-chômage, consécutive au chômage évité par SuisseEnergie, profite donc directement à l'économie. Le résultat final, pour les collectivités publiques et pour l'assurance-chômage, est donc positif.

#### 4. L'avenir de SuisseEnergie

Dans le cadre du programme d'allégement 2003, le parlement a décidé, dans la session de décembre, de ramener le budget de SuisseEnergie de 55 millions à 50 millions (2004) et à 45 millions de francs dès 2005. Ces coupes auront les effets suivants:

Domaine	2003	2004	dès 2005
Agences, mandats de prestations, conventions	20 millions	20 millions	20 millions
Contributions globales/Soutien des cantons	15 millions	15 millions	15 millions
Projets P+D, Projets d'importance nationale	15 millions	10 millions	6 millions
Marketing, formation, controlling	5 millions	5 millions	4 millions
<b>Budget total de SuisseEnergie</b>	<b>55 millions</b>	<b>50 millions</b>	<b>45 millions</b>

Le parlement a décidé des coupes supplémentaires (p. ex. "Kreditsperre"), et il existe des engagements importants sur plusieurs années pour des projets pilotes et de démonstration. Les contributions à ces derniers ne peuvent donc être réduits si vite, de sorte qu'il faut aussi diminuer quelques contributions aux agences.

Des **efforts supplémentaires importants** sont nécessaires pour atteindre les objectifs du programme, ceux en particulier qui concernent le CO<sub>2</sub>, en vertu de la loi sur le CO<sub>2</sub> et de la Convention sur le climat:

En **premier** lieu, SuisseEnergie utilisera les crédits restants de façon encore plus efficace, en favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie, des solutions de systèmes et les actions en faveur des énergies renouvelables les plus prometteuses (y compris conventions d'objectifs, MINERGIE). De même, les frais liés aux campagnes d'information diminueront.

**Deuxièmement**, SuisseEnergie continuera à renforcer la collaboration avec ses **partenaires** (cantons, communes, agences), et acquerra de nouveaux partenaires, dans l'économie énergétique principalement, qui soutiennent le programme en tant qu'agences (à étudier: centime pour le climat, promotion des technologies), ceci pour compenser au moins en partie les coupes budgétaires.

**Troisièmement**, SuisseEnergie épuisera les **moyens juridiques** actuels, par le biais notamment de l'étiquetteEnergie et des conditions d'admission des appareils et des véhicules – en adoptant dans la mesure du possible le rythme de l'UE – et grâce à la

transposition systématique sur le plan cantonal de la législation modèle sur l'énergie dans le domaine du bâtiment. Dès l'année prochaine, de meilleures conditions cadres pour la production de courant à partir d'énergies renouvelables entreront en vigueur avec la loi sur l'énergie nucléaire (marquage distinctif et rétribution du courant injecté dans le réseau).

S'il apparaît que malgré toutes ces mesures, les objectifs en matière de CO<sub>2</sub> ne pourront être atteints, le Conseil fédéral introduira une **taxe sur le CO<sub>2</sub>**, dont le montant sera toutefois inversement proportionnel aux effets déployés par SuisseEnergie.

Annexe: Exemples de projets